

A l'attention de Monsieur HODOUIN
Nos références : S57718 / 3486374 / 75

IMMO DE FRANCE

20 rue Treilhard

75415 PARIS Cedex 08

Expertise ponctuelle

Cette expertise ponctuelle concerne 7 appareil(s) du site :

Réf. (SCE) : 8 243 662

Immeuble "Le Matisse"

27/ 31 Place Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

Prestataire en charge de l'entretien :

Réf. (SCE) : 7 028 943

DRIEUX COMBALUZIER

Monsieur Raynald MALEMANCHE

153, rue de Noisy le Sec

93260 LES LILAS

Exercice 2017



Cette mission a été réalisée le 13/09/2017 par Patrice DUPRE.

Patrice DUPRE

*Pour SCE
Stéphane ZANOTTA*

Conclusion

Après 27 années de fonctionnement, ces installations présenteront à l'avenir de plus en plus de dysfonctionnements (anomalies de fonctionnement, pannes ou mises en sécurité intempestives) avec des périodes d'indisponibilité prolongée liée à l'épuisement du stock de pièces de rechange (vétusté). La continuité de fonctionnement imposera des travaux de rénovation qui comprendront des travaux obligatoires depuis fin 2010 au regard de la loi SAE.

Toutefois, en premier lieu nous vous conseillons d'exiger de votre mainteneur qu'il corrige sans délai les écarts de maintenance constatés.

Par la suite, nous conseillons d'envisager une rénovation de vos installations comprenant le remplacement des armoires de manœuvre avec pose de variateur de fréquence (pour améliorer la précision d'arrêt aux niveaux) et le remplacement des groupes de traction pour apporter à nouveau fiabilité et sécurité totale sur vos installations.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763
Caractéristiques techniques - Mesures et essais

Appareil			
Nature / Classe:	Ascenseur	Marque :	SOULIER
Date installation :	1990 / 27 ans	Norme inst.	NF P82.210
Date modern. :	/	Norme mod.	
Prestataire :	DRIEUX COMBALUZIER	Contrat :	Prestataire



Caractéristiques	
Type :	2 vitesses
Type d'entraînement :	Adhérence
Type de manœuvre :	Collective complète
Combinaison :	630 Kg 8 pers.
Secours :	Téléalarme
Niveaux :	-1 / RC + 7
Nb niv. desservis:	9
V. Nominale :	1 m/s
V. Inspection :	
Type portes palières :	2 vantaux ouverture latérale
Type porte cabine :	2 vantaux ouverture latérale
Passage libre :	800 mm
Gaine : largeur :	1600 mm
Gaine : profondeur :	1750 mm
Dimensions Baie (l x h):	1600 x 2220 mm
Cuvette : hauteur :	1500 mm
Course :	21,75 m
Hauteur s/s dalle :	3800 mm
Machinerie :	Haute
Type serrure :	QKS (PEIGNEN)
Essai parachute :	<input type="checkbox"/>
Cahier d'entretien :	<input checked="" type="checkbox"/>

Courant force	380/400V Triphasé	Parachute CP	Sans
Parachute cabine	Effet amorti	Puissance moteur	9Ch-120DEM/H

Note prestation entretien : 12 / 20

Entretien	Moyen
Réglages	Bien
Conformité	Mauvaise
Fonctionnement	Bon
Confort	Moyen
Adaptation au trafic	Bon
Qualité du matériel	Moyen
Usure	L'appareil à moins de 30 ans, son usure est estimée à 75 %
Usagers	L'appareil est normalement utilisé.
En Conclusion	L'appareil peut-être maintenu en service, réaliser toutefois les observations indiquées dans ce rapport.

Caractéristiques

Code	Caractéristiques
Local machine	
EM3A10	L'accès à la machinerie est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation)
EM3A20	L'accès aux niveaux différents dans la machinerie (massif ou double niveau) est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation, garde-corps, crinoline)
EM3E11	L'éclairage de la machinerie n'est pas conforme aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque élevé]
EM3E21	L'interrupteur n'est pas verrouillable comme défini en 13.4.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque faible]
EM3K11	Les équipements tournants en machinerie ne sont pas protégés par des capots conformément avec 9.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou 9.4 de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque élevé]
EM3L10	L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
EM3M20	Le moteur de traction a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
EM3S21	Le ou les supports de manutention en machinerie ne sont pas conformes [Risque moyen]
EM3V30	La machinerie est équipée d'une ventilation haute et basse suffisante et conforme avec 2.8.1.2.7 de l'NF P82-201 et avec 6.3.5 de l'EN 81-1 (La température est maintenue entre +5°C et +40°C)
EM3V40	Le type de contrôleur est de la première génération électronique type A191 de la société AUTINOR..
EM3V50	Le contrôleur est à - relais - microprocesseurs - transistors
EM3V70	Le contrôleur de manœuvre a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 FD P82-022
En cuvette	
CU3A10	L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).
CU3C10	Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Sous cabine	
SC3D10	Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
En cabine	
EC3A30	L'éclairage de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.1,8.17.2,8.17.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EC3V20	Les boutons cabine sont en bon état
EC3V40	La profondeur de la cabine est de 1400 mm La largeur de la cabine est de 1100 mm
Sur toit de cabine	
TC3A10	Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

TC3A21	Le boîtier d'inspection n'est pas conforme avec 14.2.1.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3D10	Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
TC3D30	L'opérateur de porte cabine a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
En gaine	
EG3A20	La gaine est clôturée complètement (maçonnée). Elle est en conformité avec 5.2.1.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3G10	Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)
EG3G13	Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en "T".
EG3P10	Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P20	La distance horizontale entre la paroi de service et le seuil, l'encadrement de la baie de cabine ou le bord de la baie coulissante est inférieure ou égale à 150mm en conformité avec 11.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P30	La distance horizontale entre la porte palière et la porte cabine coulissante fermée est inférieure ou égale à 120mm en conformité avec 11.2.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Aux paliers	
AP3A12	Les portes palières ne sont pas équipées de regards vitrés
AP3D10	Le dispositif de verrouillage des portes palières est conforme avec 7.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et Loi U.H. 2010
AP3D20	Les dispositifs de déverrouillage des portes palières sont conformes avec 7.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3D50	Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
AP3E20	Les panneaux de porte palière sont reliés mécaniquement entre eux ou contrôlés par un dispositif électrique en conformité avec 7.7.6 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3V10	Les boutons palier sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux à la charge du prestataire

Entretien

(dans le cadre de son contrat)

**Les observations et pénalités précisées ci-dessous sont établies selon les conditions contractuelles applicables au titre du contrat SCE "Etendu". Dans le cas contraire, il appartient au client de s'assurer de l'applicabilité de ces observations dans le cadre de son propre contrat.*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Pénalité
Local machine					
EMAI29	Maintenir fermer à clef la trappe d'accès.	<input type="checkbox"/>			
EMCC01	Maintenir fermer le contrôleur de manœuvre après chaque intervention.	<input type="checkbox"/>			
EMCC02	Remettre en place le carter de protection du relais de porte dans l'armoire de manœuvre.	<input type="checkbox"/>			
EMDA01	Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulatif de l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.	<input type="checkbox"/>			
EMFR07	Régler le frein: au niveau de la levée (présente un temps de retard) et au niveau du couple de serrage (glissement important).	<input type="checkbox"/>			
EMLC02	Remettre en place les protection contre les points rentrants (conformité SAE à maintenir en l'état par le prestataire)!!!	<input type="checkbox"/>			
EMMA01	Remettre en état la pare-close coupe feu de la trappe d'accès machinerie.	<input type="checkbox"/>			
EMMC06	Maintenir correctement fermer le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>			
En cuvette					
CUCF03	Remplacer le point d'éclairage en cuvette.	<input type="checkbox"/>			
Sous cabine					
SCDN05	Nettoyer tous les mécanismes	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECEA01	Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours	<input type="checkbox"/>			
ECPA01	Fermer le boîtier de commande de la barrière de cellule toute hauteur (présent sur le toit de cabine) et assurer son fonctionnement.	<input type="checkbox"/>			
ECRA01	Améliorer la précision des arrêts aux niveaux	<input type="checkbox"/>			
ECRR09	Réduire le jeu axial de la cabine et/ou remplacer les silencieux blocs d'isolation cabine.	<input type="checkbox"/>			
ECSR04	Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.	<input type="checkbox"/>			
ECXX88	Assurer le fonctionnement correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'utilisateur est en relation avec le centre d'intervention).	<input type="checkbox"/>			
En gaine					
EGGG03	Graisser les guides cabine	<input type="checkbox"/>			
EGTE02	Egaliser la tension des câbles de traction	<input type="checkbox"/>			

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux prioritaires

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR10	Estampiller suivant essais dynamique les crochets de manutention.	<input type="checkbox"/>			300,00 €
EMER27	Prévoir le remplacement du disjoncteur lumière sur le tableau d'arrivée de courant (défaut de réarmement intermitent.).	<input type="checkbox"/>			250,00 €
EMMI17	Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).	<input type="checkbox"/>			6 000,00 €
En cabine					
ECXX62	Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					6 750,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre du décret 2008-291 du 28/03/2008*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAC02	Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
Sur toit de cabine					
TCEI06	Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
En gainé					
EGXX72	Installer un dispositif de fin de course Haut montée de la manœuvre inspection conforme à la loi U .H.	<input type="checkbox"/>			450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					1 050,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre des décrets 2004-964 du 09/09/2004 et 2013-664 du 23/7/2013*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMEI08	Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		150,00 €
EMXX61	Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairage d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					600,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux d'accessibilité

pour les personnes avec handicap

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Arrêté du 26 février 2007, arrêté du 21 mars 2007, EN 81-70

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
<i>En cabine</i>					
ECII20	Installer une synthèse vocale afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un certain handicap.	<input type="checkbox"/>			763,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					763,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux d'amélioration

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR18	Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération	<input type="checkbox"/>			12 000,00 €
EMMR29	Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).	<input type="checkbox"/>			15 000,00 €
Sous cabine					
SCXX51	Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR27	Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence	<input type="checkbox"/>			5 000,00 €
En gaine					
EGXX52	Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine	<input type="checkbox"/>			1 250,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					33 250,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763**Photos****Organes principaux de l'installation**

Code	Caractéristiques
<i>Local machine</i>	
EMYY00	Groupe de traction
EMYY01	Manœuvre
EMYY02	Tableau d'arrivée de courant.
<i>En cuvette</i>	
CUYY00	Cuvette
<i>Sous cabine</i>	
SCYY00	Sous cabine
<i>En cabine</i>	
ECYY00	Boîte à boutons cabine
<i>Sur toit de cabine</i>	
TCYY00	Toit de cabine
<i>Aux paliers</i>	
APYY00	Bouton palier
APYY01	Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

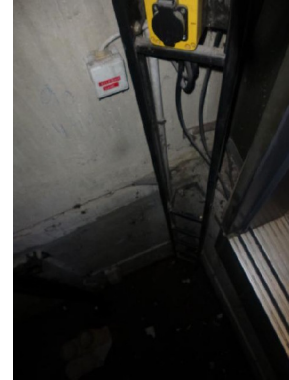
Caractéristiques



EM3L10

L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



CU3A10

L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).

Caractéristiques



CU3C10

Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)

Caractéristiques



SC3D10

Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



TC3D10

Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014

Caractéristiques



EG3G10

Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Caractéristiques



EG3G13

Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en "T".

Caractéristiques



EG3P10

Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)

Caractéristiques



AP3D50

Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022

Caractéristiques



AP3V10

Les boutons palier sont en bon état

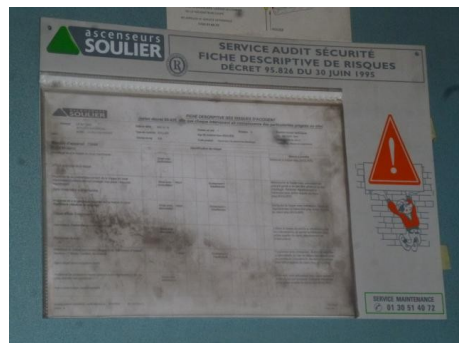
Travaux à la charge du prestataire



EMCC02

Remettre en place le carter de protection du relais de porte dans l'armoire de manœuvre.

Travaux à la charge du prestataire



EMDA01

Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux à la charge du prestataire



EMFR07

Régler le frein: au niveau de la levée (présente un temps de retard) et au niveau du couple de serrage (glissement important).

Travaux à la charge du prestataire



EMLC02

Remettre en place les protection contre les points rentrants (conformité SAE à maintenir en l'état par le prestataire)!!!

Travaux à la charge du prestataire



EMMA01

Remettre en état la pare-close coupe feu de la trappe d'accès machinerie.

Travaux à la charge du prestataire



CUCF03

Remplacer le point d'éclairage en cuvette.

Travaux à la charge du prestataire



SCDN05

Nettoyer tous les mécanismes

Travaux à la charge du prestataire



ECEA01

Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux à la charge du prestataire



ECPA01

Fermer le boîtier de commande de la barrière de cellule toute hauteur (présent sur le toit de cabine) et assurer son fonctionnement.

Travaux à la charge du prestataire



ECRA01

Améliorer la précision des arrêts aux niveaux

Travaux à la charge du prestataire



ECXX88

Assurer le fonctionnement correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'utilisateur est en relation avec le centre d'intervention).

Travaux à la charge du prestataire



EGTE02

Egaliser la tension des câbles de traction

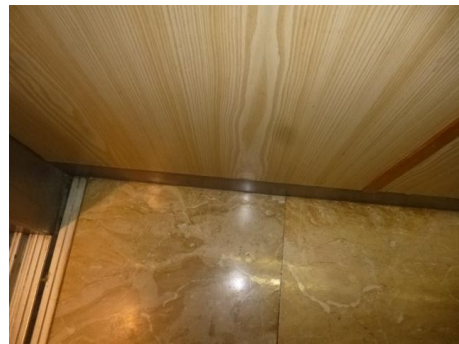
Travaux prioritaires



EMCR10

Estampiller suivant essais dynamiques les crochets de maintenance.

Travaux prioritaires



ECXX62

Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCEI06

Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMEI08

Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMXX61

Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairement d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation

Travaux d'amélioration



EMMR29

Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).

Travaux d'amélioration



SCXX51

Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.

Travaux d'amélioration



ECPR27

Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Travaux d'amélioration



EGXX52

Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairement d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine

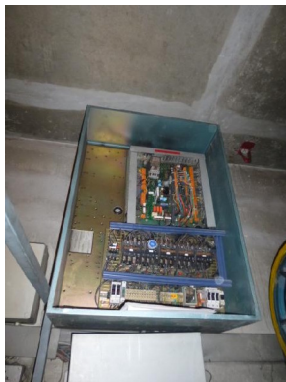
Photos



EMYY00

Groupe de traction

Photos



EMYY01

Manœuvre

Photos



EMYY02

Tableau d'arrivée de courant.

Photos



CUYY00

Cuvette

Photos



SCYY00

Sous cabine

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521763

Photos



ECYY00

Boîte à boutons cabine

Photos



TCYY00

Toit de cabine

Photos



APYY00

Bouton palier

Photos



APYY01

Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764
Caractéristiques techniques - Mesures et essais

Appareil			
Nature / Classe:	Ascenseur	Marque :	SOULIER
Date installation :	1990 / 27 ans	Norme inst.	NF P82.210
Date modern. :	/	Norme mod.	
Prestataire :	DRIEUX COMBALUZIER	Contrat :	Prestataire



Caractéristiques	
Type :	2 vitesses
Type d'entraînement :	Adhérence
Type de manœuvre :	Collective complète
Combinaison :	630 Kg 8 pers.
Secours :	Téléalarme
Niveaux :	-1 / RC + 7
Nb niv. desservis:	9
V. Nominale :	1 m/s
V. Inspection :	
Type portes palières :	2 vantaux ouverture latérale
Type porte cabine :	2 vantaux ouverture latérale
Passage libre :	800 mm
Gaine : largeur :	1600 mm
Gaine : profondeur :	1750 mm
Dimensions Baie (l x h):	1600 x 2200 mm
Cuvette : hauteur :	1500 mm
Course :	21,4 m
Hauteur s/s dalle :	3800 mm
Machinerie :	Haute
Type serrure :	QKS (PEIGNEN)
Essai parachute :	<input type="checkbox"/>
Cahier d'entretien :	<input checked="" type="checkbox"/>

Courant force	380/400V Triphasé	Parachute CP	Sans
Parachute cabine	Effet amorti	Puissance moteur	9Ch-120DEM/H

Note prestation entretien : 12 / 20

Entretien	Moyen
Réglages	Bien
Conformité	Mauvaise
Fonctionnement	Bon
Confort	Moyen
Adaptation au trafic	Bon
Qualité du matériel	Moyen
Usure	L'appareil à moins de 30 ans, son usure est estimée à 75 %
Usagers	L'appareil est normalement utilisé.
En Conclusion	L'appareil peut-être maintenu en service, réaliser toutefois les observations indiquées dans ce rapport.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Caractéristiques

Code	Caractéristiques
Local machine	
EM3A10	L'accès à la machinerie est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation)
EM3A20	L'accès aux niveaux différents dans la machinerie (massif ou double niveau) est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation, garde-corps, crinoline)
EM3E11	L'éclairage de la machinerie n'est pas conforme aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque élevé]
EM3E21	L'interrupteur n'est pas verrouillable comme défini en 13.4.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque faible]
EM3K10	Les équipements tournants en machinerie sont protégés par des capots conformément avec 9.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou 9.4 de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
EM3L10	L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
EM3M20	Le moteur de traction a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
EM3S21	Le ou les supports de manutention en machinerie ne sont pas conformes [Risque moyen]
EM3V30	La machinerie est équipée d'une ventilation haute et basse suffisante et conforme avec 2.8.1.2.7 de l'NF P82-201 et avec 6.3.5 de l'EN 81-1 (La température est maintenue entre +5°C et +40°C)
EM3V40	Le type de contrôleur est de la première génération électronique type A191 de la société AUTINOR..
EM3V50	Le contrôleur est à - relais - microprocesseurs - transistors
EM3V70	Le contrôleur de manœuvre a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 FD P82-022
En cuvette	
CU3A10	L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).
CU3C10	Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Sous cabine	
SC3D10	Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
En cabine	
EC3A30	L'éclairage de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.1,8.17.2,8.17.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EC3V20	Les boutons cabine sont en bon état
EC3V40	La profondeur de la cabine est de 1400 mm La largeur de la cabine est de 1100 mm
Sur toit de cabine	
TC3A10	Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

TC3A21	Le boîtier d'inspection n'est pas conforme avec 14.2.1.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3D10	Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
TC3D30	L'opérateur de porte cabine a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
En gaine	
EG3A20	La gaine est clôturée complètement (maçonnée). Elle est en conformité avec 5.2.1.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3G10	Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)
EG3G13	Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en "T".
EG3P10	Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P20	La distance horizontale entre la paroi de service et le seuil, l'encadrement de la baie de cabine ou le bord de la baie coulissante est inférieure ou égale à 150mm en conformité avec 11.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P30	La distance horizontale entre la porte palière et la porte cabine coulissante fermée est inférieure ou égale à 120mm en conformité avec 11.2.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Aux paliers	
AP3A12	Les portes palières ne sont pas équipées de regards vitrés
AP3D10	Le dispositif de verrouillage des portes palières est conforme avec 7.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et Loi U.H. 2010
AP3D20	Les dispositifs de déverrouillage des portes palières sont conformes avec 7.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3D50	Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
AP3E20	Les panneaux de porte palière sont reliés mécaniquement entre eux ou contrôlés par un dispositif électrique en conformité avec 7.7.6 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3V10	Les boutons palier sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux à la charge du prestataire

Entretien

(dans le cadre de son contrat)

**Les observations et pénalités précisées ci-dessous sont établies selon les conditions contractuelles applicables au titre du contrat SCE "Etendu". Dans le cas contraire, il appartient au client de s'assurer de l'applicabilité de ces observations dans le cadre de son propre contrat.*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Pénalité
Local machine					
EMAI29	Maintenir fermer à clef la trappe d'accès et installer dans la boîte rouge la clef correspondant au verrou).	<input type="checkbox"/>			
EMCC01	Maintenir fermer le contrôleur de manœuvre après chaque intervention.	<input type="checkbox"/>			
EMCC02	Remettre en place le carter de protection des relais de porte dans l'armoire de manœuvre.	<input type="checkbox"/>			
EMER20	Remplacer la lampe Hors service de l'éclairage.	<input type="checkbox"/>			
EMMC06	Maintenir correctement fermer le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>			
En cuvette					
CUXX57	Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse (contact de la poulie tendeuse prêt à couper).	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECEA01	Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours.	<input type="checkbox"/>			
ECRA01	Améliorer la précision des arrêts aux niveaux	<input type="checkbox"/>			
ECSR04	Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.	<input type="checkbox"/>			
ECXX88	Assurer le fonctionnemt correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'usager est en relation avec le centre d'intervention).	<input type="checkbox"/>			
Sur toit de cabine					
TCDR20	Régler les pompes des coulisseaux supérieurs de la cabine(réduire le jeu).	<input type="checkbox"/>			
En gaine					
EGGG01	Assurer le fonctionnement de tous les points d'éclairage en gaine.	<input type="checkbox"/>			
EGSN02	Remettre les protections mécaniques sur les contacts des serrures palières du 4ème et 3ème étage.	<input type="checkbox"/>			

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux prioritaires

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR10	Estampiller suivant essais dynamiques les crochets de manutention.	<input type="checkbox"/>			300,00 €
EMMI17	Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).	<input type="checkbox"/>			6 000,00 €
En cuvette					
CUND03	Décorroder, repeindre ou remplacer toutes les pièces oxydées et/ou abîmées	<input type="checkbox"/>			700,00 €
En cabine					
ECXX62	Absence d'ouies de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					7 200,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre du décret 2008-291 du 28/03/2008*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAC02	Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
Sur toit de cabine					
TCEI06	Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
En gainé					
EGXX72	Installer un dispositif de fin de course Haut montée de la manœuvre inspection conforme à la loi U .H.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					1 200,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre des décrets 2004-964 du 09/09/2004 et 2013-664 du 23/7/2013*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMEI08	Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		150,00 €
EMXX61	Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairage d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					600,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux d'accessibilité

pour les personnes avec handicap

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Arrêté du 26 février 2007, arrêté du 21 mars 2007, EN 81-70

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
En cabine					
ECII20	Installer une synthèse vocale afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un certain handicap.	<input type="checkbox"/>			763,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					763,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux d'amélioration

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR18	Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération	<input type="checkbox"/>			12 000,00 €
EMMR29	Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).	<input type="checkbox"/>			15 000,00 €
Sous cabine					
SCXX51	Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR27	Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence	<input type="checkbox"/>			5 000,00 €
En gaine					
EGXX52	Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine	<input type="checkbox"/>			1 250,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					33 250,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Photos

Organes principaux de l'installation

Code	Caractéristiques
<i>Local machine</i>	
EMYY00	Groupe de traction
EMYY01	Manœuvre
EMYY02	Tableau d'arrivée de courant.
<i>En cuvette</i>	
CUYY00	Cuvette
<i>Sous cabine</i>	
SCYY00	Sous cabine
<i>En cabine</i>	
ECYY00	Boîte à boutons cabine
<i>Sur toit de cabine</i>	
TCYY00	Toit de cabine
<i>Aux paliers</i>	
APYY00	Bouton palier
APYY01	Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Caractéristiques



CU3A10

L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).

Caractéristiques



SC3D10

Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



EC3V20

Les boutons cabine sont en bon état

Caractéristiques



TC3A10

Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



TC3D10

Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014

Travaux à la charge du prestataire



EMAI29

Maintenir fermée la trappe d'accès et installer dans la boîte rouge la clef correspondant au verrou.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux à la charge du prestataire



EMCC01

Maintenir fermé le contrôleur de manœuvre après chaque intervention.

Travaux à la charge du prestataire



EMCC02

Remettre en place le carter de protection des relais de porte dans l'armoire de manœuvre.

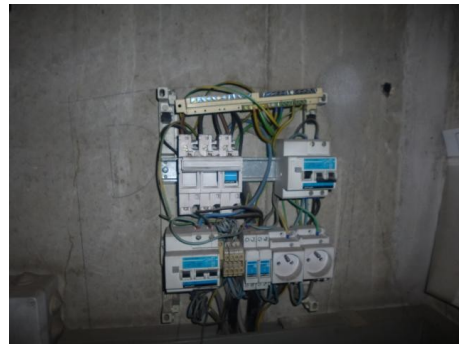
Travaux à la charge du prestataire



EMER20

Remplacer la lampe Hors service de l'éclairage.

Travaux à la charge du prestataire



EMMC06

Maintenir correctement fermé le tableau d'arrivée de courant.

Travaux à la charge du prestataire



CUXX57

Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse (contact de la poulie tendeuse prêt à couper).

Travaux à la charge du prestataire



ECEA01

Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux à la charge du prestataire



ECRA01

Améliorer la précision des arrêts aux niveaux

Travaux à la charge du prestataire



ECSR04

Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.

Travaux à la charge du prestataire



ECXX88

Assurer le fonctionnement correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'utilisateur est en relation avec le centre d'intervention).

Travaux à la charge du prestataire



TCDR20

Régler les pompes des coulisseaux supérieurs de la cabine (réduire le jeu).

Travaux à la charge du prestataire



EGGG01

Assurer le fonctionnement de tous les points d'éclairage en gaine.

Travaux à la charge du prestataire



EGSN02

Remettre les protections mécaniques sur les contacts des serrures palières du 4ème et 3ème étage.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Travaux prioritaires



EMCR10

Estampiller suivant essais dynamiques les crochets de maintien.

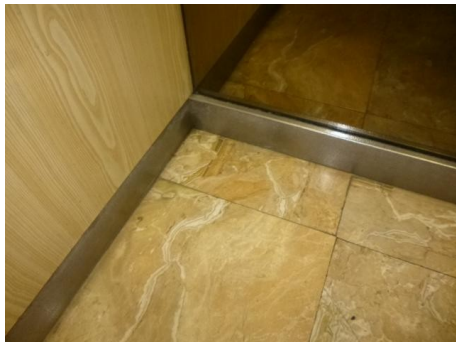
Travaux prioritaires



CUND03

Décorroder, repeindre ou remplacer toutes les pièces oxydées et/ou abîmées

Travaux prioritaires



ECXX62

Absence d'ouies de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCEI06

Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMEI08

Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.

Travaux d'amélioration



ECPR27

Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Photos



EMYY00

Groupe de traction

Photos



EMYY01

Manceuvre

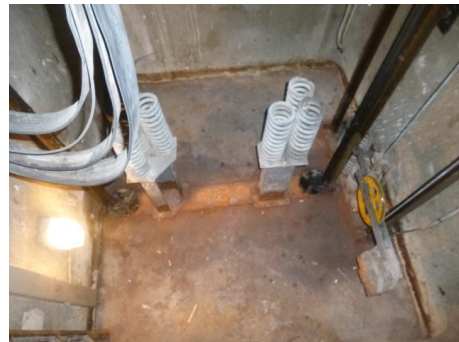
Photos



EMYY02

Tableau d'arrivée de courant.

Photos



CUYY00

Cuvette

Photos



SCYY00

Sous cabine

Photos



ECYY00

Boîte à boutons cabine

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521764

Photos



TCYY00

Toit de cabine

Photos



APYY00

Bouton palier

Photos



APYY01

Porte palière

Caractéristiques techniques - Mesures et essais

Appareil			
Nature / Classe:	Ascenseur	Marque :	SOULIER
Date installation :	1990 / 27 ans	Norme inst.	NF P82.210
Date modern. :	/	Norme mod.	
Prestataire :	DRIEUX COMBALUZIER	Contrat :	Prestataire



Caractéristiques	
Type :	2 vitesses
Type d'entraînement :	Adhérence
Type de manœuvre :	Collective complète
Combinaison :	630 Kg 8 pers.
Secours :	Téléalarme
Niveaux :	-3/-2/-1 / RC + 6
Nb niv. desservis:	10
V. Nominale :	1 m/s
V. Inspection :	
Type portes palières :	2 vantaux ouverture latérale
Type porte cabine :	2 vantaux ouverture latérale
Passage libre :	800 mm
Gaine : largeur :	1600 mm
Gaine : profondeur :	2100 mm
Dimensions Baie (l x h):	1600 x 2220 mm
Cuvette : hauteur :	1500 mm
Course :	24,05 m
Hauteur s/s dalle :	3800 mm
Machinerie :	Haute
Type serrure :	QKS (PEIGNEN)
Essai parachute :	<input type="checkbox"/>
Cahier d'entretien :	<input checked="" type="checkbox"/>

Courant force	380/400V Triphasé	Parachute CP	Sans
Parachute cabine	Effet amorti	Puissance moteur	9Ch-120DEM/H

Note prestation entretien : 12 / 20

Entretien	Moyen
Réglages	Bien
Conformité	Mauvaise
Fonctionnement	Bon
Confort	Moyen
Adaptation au trafic	Bon
Qualité du matériel	Moyen
Usure	L'appareil à moins de 30 ans, son usure est estimée à 75 %
Usagers	L'appareil est normalement utilisé.
En Conclusion	L'appareil peut-être maintenu en service, réaliser toutefois les observations indiquées dans ce rapport.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Caractéristiques

Code	Caractéristiques
Local machine	
EM3A10	L'accès à la machinerie est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation)
EM3A20	L'accès aux niveaux différents dans la machinerie (massif ou double niveau) est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation, garde-corps, crinoline)
EM3E11	L'éclairage de la machinerie n'est pas conforme aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque élevé]
EM3E21	L'interrupteur n'est pas verrouillable comme défini en 13.4.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque faible]
EM3K10	Les équipements tournants en machinerie sont protégés par des capots conformément avec 9.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou 9.4 de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
EM3L10	L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
EM3M20	Le moteur de traction a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
EM3S21	Le ou les supports de manutention en machinerie ne sont pas conformes [Risque moyen]
EM3V30	La machinerie est équipée d'une ventilation haute et basse suffisante et conforme avec 2.8.1.2.7 de l'NF P82-201 et avec 6.3.5 de l'EN 81-1 (La température est maintenue entre +5°C et +40°C)
EM3V40	Le type de contrôleur est de la première génération électronique type A191 de la société AUTINOR..
EM3V50	Le contrôleur est à - relais - microprocesseurs - transistors
EM3V70	Le contrôleur de manœuvre a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 FD P82-022
En cuvette	
CU3A10	L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).
CU3C10	Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Sous cabine	
SC3D10	Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
En cabine	
EC3A10	Le dispositif de demande de secours est conforme avec 14.2.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014
EC3A30	L'éclairage de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.1,8.17.2,8.17.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EC3A40	L'éclairage de secours de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014
EC3H10	Le système de demande de secours est équipé d'une signalisation visuelle et sonore conforme à l'arrêté du 26/02/2007 et au 5.4.4.3 de l'EN 81-70 (boucle magnétique, pictogramme jaune et vert et numéros d'étage en relief)

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

EC3V20	Les boutons cabine sont en bon état
EC3V40	La profondeur de la cabine est de 1400 mm La largeur de la cabine est de 1100 mm
Sur toit de cabine	
TC3A10	Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
TC3A21	Le boîtier d'inspection n'est pas conforme avec 14.2.1.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3B12	La distance libre entre le bord extérieur du toit et le mur adjacent est supérieure à 0,30m et nécessite l'installation d'une balustrade sur le toit de cabine afin de protéger les intervenants contre le risque de chute en gaine.
TC3D10	Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
TC3D30	L'opérateur de porte cabine a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
En gaine	
EG3A20	La gaine est clôturée complètement (maçonnée). Elle est en conformité avec 5.2.1.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3G10	Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)
EG3G13	Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en 'T'.
EG3P10	Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P20	La distance horizontale entre la paroi de service et le seuil, l'encadrement de la baie de cabine ou le bord de la baie coulissante est inférieure ou égale à 150mm en conformité avec 11.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P30	La distance horizontale entre la porte palière et la porte cabine coulissante fermée est inférieure ou égale à 120mm en conformité avec 11.2.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Aux paliers	
AP3A12	Les portes palières ne sont pas équipées de regards vitrés
AP3D10	Le dispositif de verrouillage des portes palières est conforme avec 7.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et Loi U.H. 2010
AP3D20	Les dispositifs de déverrouillage des portes palières sont conformes avec 7.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3D50	Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
AP3E20	Les panneaux de porte palière sont reliés mécaniquement entre eux ou contrôlés par un dispositif électrique en conformité avec 7.7.6 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3V10	Les boutons palier sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux à la charge du prestataire

Entretien

(dans le cadre de son contrat)

**Les observations et pénalités précisées ci-dessous sont établies selon les conditions contractuelles applicables au titre du contrat SCE "Etendu". Dans le cas contraire, il appartient au client de s'assurer de l'applicabilité de ces observations dans le cadre de son propre contrat.*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Pénalité
Local machine					
EMAI29	Maintenir fermer à clef la trappe d'accès.	<input type="checkbox"/>			
EMDA01	Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.	<input type="checkbox"/>			
En cuvette					
CUPD02	Remettre en état le point d'éclairage en cuvette.	<input type="checkbox"/>			
CUXX57	Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECRA01	Améliorer la précision des arrêts aux niveaux	<input type="checkbox"/>			
ECRR09	Réduire le jeu axial de la cabine et/ou remplacer les silencieux blocs d'isolation cabine.	<input type="checkbox"/>			
ECXX88	Assurer le fonctionnement correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'utilisateur est en relation avec le centre d'intervention).	<input type="checkbox"/>			
En gaine					
EGSN02	Remettre les protections mécaniques sur les contacts des serrures palières du 4ème et 3ème étage.	<input type="checkbox"/>			
EGTE02	Egaliser la tension des câbles de traction	<input type="checkbox"/>			
EGXX56	Nettoyer le dessus du linteau de la porte palière du 1er sous-sol.	<input type="checkbox"/>			

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux prioritaires

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR10	Estampiller suivant essais dynamiques les crochets de manutention.	<input type="checkbox"/>			300,00 €
EMMI17	Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).	<input type="checkbox"/>			6 000,00 €
En cabine					
ECXX62	Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					6 500,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

*Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre du décret 2008-291 du 28/03/2008

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAC02	Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
Sur toit de cabine					
TCEI06	Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
En gainé					
EGXX72	Installer un dispositif de fin de course Haut montée de la manœuvre inspection conforme à la loi U .H.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					1 200,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre des décrets 2004-964 du 09/09/2004 et 2013-664 du 23/7/2013*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMEI08	Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		150,00 €
EMXX61	Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairage d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					600,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux d'accessibilité

pour les personnes avec handicap

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Arrêté du 26 février 2007, arrêté du 21 mars 2007, EN 81-70

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
En cabine					
ECII20	Installer une synthèse vocale afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un certain handicap.	<input type="checkbox"/>			763,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					763,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux d'amélioration

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR18	Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération	<input type="checkbox"/>			12 000,00 €
EMMR29	Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).	<input type="checkbox"/>			15 000,00 €
Sous cabine					
SCXX51	Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR27	Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence	<input type="checkbox"/>			5 000,00 €
En gaine					
EGXX52	Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine	<input type="checkbox"/>			1 250,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					33 250,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775**Photos****Organes principaux de l'installation**

Code	Caractéristiques
<i>Local machine</i>	
EMYY00	Groupe de traction
EMYY01	Manœuvre
EMYY02	Tableau d'arrivée de courant.
<i>En cuvette</i>	
CUYY00	Cuvette
<i>Sous cabine</i>	
SCYY00	Sous cabine
<i>En cabine</i>	
ECYY00	Boîte à boutons cabine
<i>Sur toit de cabine</i>	
TCYY00	Toit de cabine
<i>Aux paliers</i>	
APYY00	Bouton palier

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Caractéristiques



SC3D10

Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



TC3A10

Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



TC3B12

La distance libre entre le bord extérieur du toit et le mur adjacent est supérieure à 0,30m et nécessite l'installation d'une balustrade sur le toit de cabine afin de protéger les intervenants contre le risque de chute en gaine.

Caractéristiques



TC3D10

Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014

Travaux à la charge du prestataire



EMAI29

Maintenir fermé à clef la trappe d'accès.

Travaux à la charge du prestataire



CUPD02

Remettre en état le point d'éclairage en cuvette.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux à la charge du prestataire



CUXX57

Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse.

Travaux à la charge du prestataire



ECRA01

Améliorer la précision des arrêts aux niveaux

Travaux à la charge du prestataire



ECXX88

Assurer le fonctionnement correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'utilisateur est en relation avec le centre d'intervention).

Travaux à la charge du prestataire



EGSN02

Remettre les protections mécaniques sur les contacts des serrures palières du 4ème et 3ème étage.

Travaux à la charge du prestataire



EGTE02

Egaliser la tension des câbles de traction

Travaux prioritaires



EMMI17

Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux prioritaires



ECXX62

Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



EMAC02

Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCEI06

Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMEI08

Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMXX61

Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairage d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation

Travaux d'amélioration



ECPR27

Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Travaux d'amélioration



EGXX52

Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairement d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine

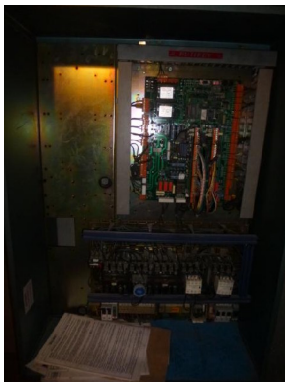
Photos



EMYY00

Groupe de traction

Photos



EMYY01

Manœuvre

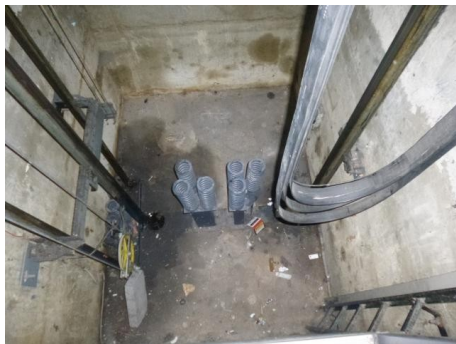
Photos



EMYY02

Tableau d'arrivée de courant.

Photos



CUYY00

Cuvette

Photos



SCYY00

Sous cabine

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521775

Photos



ECYY00

Boîte à boutons cabine

Photos



TCYY00

Toit de cabine

Photos



APYY00

Bouton palier

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786
Caractéristiques techniques - Mesures et essais

Appareil			
Nature / Classe:	Ascenseur	Marque :	SOULIER
Date installation :	1990 / 27 ans	Norme inst.	NF P82.210
Date modern. :	/	Norme mod.	
Prestataire :	DRIEUX COMBALUZIER	Contrat :	Prestataire



Caractéristiques	
Type :	2 vitesses
Type d'entraînement :	Adhérence
Type de manœuvre :	Collective complète
Combinaison :	630 Kg 8 pers.
Secours :	Téléalarme
Niveaux :	-3/-2/-1 / RC + 6
Nb niv. desservis:	10
V. Nominale :	1 m/s
V. Inspection :	
Type portes palières :	2 vantaux ouverture latérale
Type porte cabine :	2 vantaux ouverture latérale
Passage libre :	800 mm
Gaine : largeur :	1600 mm
Gaine : profondeur :	2100 mm
Dimensions Baie (l x h):	1600 x 2220 mm
Cuvette : hauteur :	1500 mm
Course :	24,05 m
Hauteur s/s dalle :	3800 mm
Machinerie :	Haute
Type serrure :	QKS (PEIGNEN)
Essai parachute :	<input type="checkbox"/>
Cahier d'entretien :	<input checked="" type="checkbox"/>

Courant force	380/400V Triphasé	Parachute CP	Sans
Parachute cabine	Effet amorti	Puissance moteur	9Ch-120DEM/H

Note prestation entretien : 12 / 20

Entretien	Moyen
Réglages	Bien
Conformité	Mauvaise
Fonctionnement	Bon
Confort	Moyen
Adaptation au trafic	Bon
Qualité du matériel	Moyen
Usure	L'appareil à moins de 30 ans, son usure est estimée à 75 %
Usagers	L'appareil est normalement utilisé.
En Conclusion	L'appareil peut-être maintenu en service, réaliser toutefois les observations indiquées dans ce rapport.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Caractéristiques

Code	Caractéristiques
Local machine	
EM3A10	L'accès à la machinerie est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation)
EM3A20	L'accès aux niveaux différents dans la machinerie (massif ou double niveau) est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation, garde-corps, crinoline)
EM3E11	L'éclairage de la machinerie n'est pas conforme aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque élevé]
EM3E21	L'interrupteur n'est pas verrouillable comme défini en 13.4.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque faible]
EM3K10	Les équipements tournants en machinerie sont protégés par des capots conformément avec 9.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou 9.4 de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
EM3L10	L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
EM3M20	Le moteur de traction a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
EM3S21	Le ou les supports de manutention en machinerie ne sont pas conformes [Risque moyen]
EM3V30	La machinerie est équipée d'une ventilation haute et basse suffisante et conforme avec 2.8.1.2.7 de l'NF P82-201 et avec 6.3.5 de l'EN 81-1 (La température est maintenue entre +5°C et +40°C)
EM3V40	Le type de contrôleur est de la première génération électronique type A191 de la société AUTINOR..
EM3V50	Le contrôleur est à - relais - microprocesseurs - transistors
EM3V70	Le contrôleur de manœuvre a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 FD P82-022.
En cuvette	
CU3A10	L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).
CU3C10	Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Sous cabine	
SC3D10	Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
En cabine	
EC3A10	Le dispositif de demande de secours est conforme avec 14.2.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2013
EC3A30	L'éclairage de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.1,8.17.2,8.17.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EC3H10	Le système de demande de secours est équipé d'une signalisation visuelle et sonore conforme à l'arrêté du 26/02/2007 et au 5.4.4.3 de l'EN 81-70 (boucle magnétique, pictogramme jaune et vert et numéros d'étage en relief)
EC3V20	Les boutons cabine sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

EC3V40	La profondeur de la cabine est de 1400 mm La largeur de la cabine est de 1100 mm
Sur toit de cabine	
TC3A10	Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
TC3A21	Le boîtier d'inspection n'est pas conforme avec 14.2.1.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3B12	La distance libre entre le bord extérieur du toit et le mur adjacent est supérieure à 0,30m et nécessite l'installation d'une balustrade sur le toit de cabine afin de protéger les intervenants contre le risque de chute en gaine.
TC3D10	Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
TC3D30	L'opérateur de porte cabine a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
En gaine	
EG3A20	La gaine est clôturée complètement (maçonnée). Elle est en conformité avec 5.2.1.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3G10	Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)
EG3G13	Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en 'T'.
EG3P10	Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P20	La distance horizontale entre la paroi de service et le seuil, l'encadrement de la baie de cabine ou le bord de la baie coulissante est inférieure ou égale à 150mm en conformité avec 11.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P30	La distance horizontale entre la porte palière et la porte cabine coulissante fermée est inférieure ou égale à 120mm en conformité avec 11.2.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Aux paliers	
AP3A12	Les portes palières ne sont pas équipées de regards vitrés
AP3D10	Le dispositif de verrouillage des portes palières est conforme avec 7.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et Loi U.H. 2010
AP3D20	Les dispositifs de déverrouillage des portes palières sont conformes avec 7.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3D50	Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
AP3E20	Les panneaux de porte palière sont reliés mécaniquement entre eux ou contrôlés par un dispositif électrique en conformité avec 7.7.6 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3V10	Les boutons palier sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux à la charge du prestataire

Entretien

(dans le cadre de son contrat)

**Les observations et pénalités précisées ci-dessous sont établies selon les conditions contractuelles applicables au titre du contrat SCE "Etendu". Dans le cas contraire, il appartient au client de s'assurer de l'applicabilité de ces observations dans le cadre de son propre contrat.*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Pénalité
Local machine					
EMAI29	Maintenir fermer à clef la trappe d'accès.	<input type="checkbox"/>			
EMDA01	Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECEA01	Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours	<input type="checkbox"/>			
ECPR24	Régler correctement les vantaux de la porte cabine (présence d'un jeu supérieur à 7mm en fin de fermeture).	<input type="checkbox"/>			
ECRA01	Améliorer la précision des arrêts aux niveaux	<input type="checkbox"/>			
ECRR09	Réduire le jeu axial de la cabine et/ou remplacer les silents blocs d'isolation cabine.	<input type="checkbox"/>			
ECSR03	Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.	<input type="checkbox"/>			
ECXX88	Assurer le fonctionnemnt correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'usager est en relation avec le centre d'intervention).	<input type="checkbox"/>			
En gaine					
EGSN02	Remettre les protections mécaniques sur le contact de serrure palière du 4ème étage.	<input type="checkbox"/>			
EGXX56	Nettoyer le dessus du linteau de la porte palière du 1er sous-sol.	<input type="checkbox"/>			
Aux paliers					
APPR10	Régler la serrure de la porte palière du 1er étage pour éviter les arrêts intempestifs de l'appareil lorsque l'on touche ledite porte.	<input type="checkbox"/>			

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux prioritaires

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR10	Estampiller suivant essais dynamiques les crochets de manutention.	<input type="checkbox"/>			300,00 €
EMMI17	Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).	<input type="checkbox"/>			6 000,00 €
En cabine					
ECXX62	Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					6 500,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre du décret 2008-291 du 28/03/2008*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAC02	Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
Sur toit de cabine					
TCEI06	Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
En gaine					
EGXX72	Installer un dispositif de fin de course Haut montée de la manœuvre inspection conforme à la loi U .H.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					1 200,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786**Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014****Urbanisme Habitat**

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre des décrets 2004-964 du 09/09/2004 et 2013-664 du 23/7/2013*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMEI08	Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		150,00 €
EMXX61	Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairage d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					600,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux d'accessibilité

pour les personnes avec handicap

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Arrêté du 26 février 2007, arrêté du 21 mars 2007, EN 81-70

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
<i>En cabine</i>					
ECII20	Installer une synthèse vocale afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un certain handicap.	<input type="checkbox"/>			763,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					763,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux d'amélioration

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR18	Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération	<input type="checkbox"/>			12 000,00 €
EMMR29	Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).	<input type="checkbox"/>			15 000,00 €
Sous cabine					
SCXX51	Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR27	Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence	<input type="checkbox"/>			5 000,00 €
En gaine					
EGXX52	Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine	<input type="checkbox"/>			1 250,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					33 250,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786**Photos****Organes principaux de l'installation**

Code	Caractéristiques
<i>Local machine</i>	
EMYY01	Manœuvre
EMYY02	Tableau d'arrivée de courant.
<i>En cuvette</i>	
CUYY00	Cuvette
<i>Sous cabine</i>	
SCYY00	Sous cabine
<i>En cabine</i>	
ECYY00	Boîte à boutons cabine
<i>Sur toit de cabine</i>	
TCYY00	Toit de cabine
<i>Aux paliers</i>	
APYY00	Bouton palier
APYY01	Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Caractéristiques



SC3D10

Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



TC3D10

Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014

Caractéristiques



AP3D50

Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022

Travaux à la charge du prestataire



EMDA01

Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.

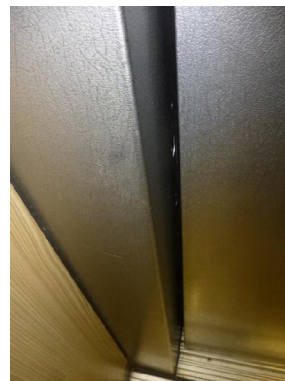
Travaux à la charge du prestataire



ECEA01

Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours

Travaux à la charge du prestataire



ECPR24

Régler correctement les vantaux de la porte cabine (présence d'un jeu supérieur à 7mm en fin de fermeture).

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux à la charge du prestataire



ECRA01

Améliorer la précision des arrêts aux niveaux

Travaux à la charge du prestataire



ECSR03

Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.

Travaux à la charge du prestataire



ECXX88

Assurer le fonctionnement correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'utilisateur est en relation avec le centre d'intervention).

Travaux à la charge du prestataire



EGSN02

Remettre les protections mécaniques sur le contact de serrure palière du 4ème étage.

Travaux à la charge du prestataire



EGXX56

Nettoyer le dessus du linteau de la porte palière du 1er sous-sol.

Travaux à la charge du prestataire



APPR10

Régler la serrure de la porte palière du 1er étage pour éviter les arrêts intempestifs de l'appareil lorsque l'on touche ledite porte.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux prioritaires



ECXX62

Absence d'ouies de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCEI06

Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".

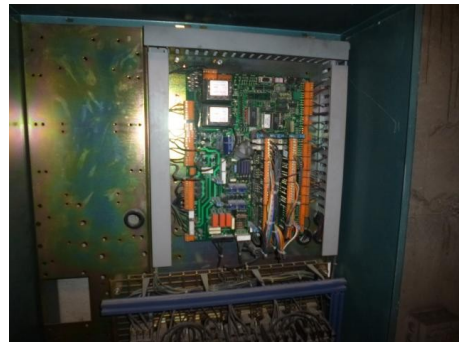
Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMEI08

Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.

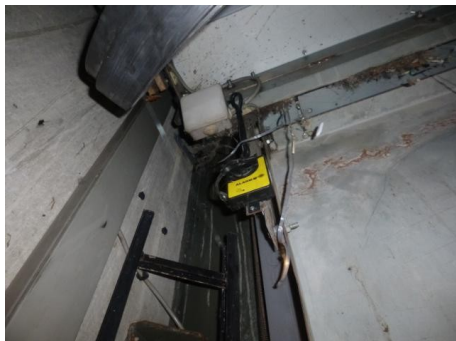
Travaux d'amélioration



EMCR18

Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération

Travaux d'amélioration



SCXX51

Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.

Travaux d'amélioration



ECPR27

Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Travaux d'amélioration



EGXX52

Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairement d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine

Photos



EMYY01

Manceuvre

Photos



EMYY02

Tableau d'arrivée de courant.

Photos



CUYY00

Cuvette

Photos



SCYY00

Sous cabine

Photos



ECYY00

Boîte à boutons cabine

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521786

Photos



TCYY00

Toit de cabine

Photos



APYY00

Bouton palier

Photos



APYY01

Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797
Caractéristiques techniques - Mesures et essais

Appareil			
Nature / Classe:	Ascenseur	Marque :	SOULIER
Date installation :	1990 / 27 ans	Norme inst.	NF P82.210
Date modern. :	/	Norme mod.	
Prestataire :	DRIEUX COMBALUZIER	Contrat :	Prestataire



Caractéristiques	
Type :	2 vitesses
Type d'entraînement :	Adhérence
Type de manœuvre :	Collective complète
Combinaison :	630 Kg 8 pers.
Secours :	Téléalarme
Niveaux :	-3/-2/-1 / RC + 6
Nb niv. desservis:	10
V. Nominale :	1 m/s
V. Inspection :	
Type portes palières :	2 vantaux ouverture latérale
Type porte cabine :	2 vantaux ouverture latérale
Passage libre :	800 mm
Gaine : largeur :	1600 mm
Gaine : profondeur :	1750 mm
Dimensions Baie (l x h):	1600 x 2220 mm
Cuvette : hauteur :	1500 mm
Course :	24,05 m
Hauteur s/s dalle :	3800 mm
Machinerie :	Haute
Type serrure :	QKS (PEIGNEN)
Essai parachute :	<input type="checkbox"/>
Cahier d'entretien :	<input checked="" type="checkbox"/>

Courant force	380/400V Triphasé	Parachute CP	Sans
Parachute cabine	Effet amorti	Puissance moteur	9Ch-120DEM/H

Note prestation entretien : 12 / 20

Entretien	Moyen
Réglages	Bien
Conformité	Mauvaise
Fonctionnement	Bon
Confort	Moyen
Adaptation au trafic	Bon
Qualité du matériel	Moyen
Usure	L'appareil à moins de 30 ans, son usure est estimée à 75 %
Usagers	L'appareil est normalement utilisé.
En Conclusion	L'appareil peut-être maintenu en service, réaliser toutefois les observations indiquées dans ce rapport.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Caractéristiques

Code	Caractéristiques
Local machine	
EM3A10	L'accès à la machinerie est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation)
EM3A20	L'accès aux niveaux différents dans la machinerie (massif ou double niveau) est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation, garde-corps, crinoline)
EM3E10	L'éclairage de la machinerie est conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
EM3E21	L'interrupteur n'est pas verrouillable comme défini en 13.4.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque faible]
EM3K10	Les équipements tournants en machinerie sont protégés par des capots conformément avec 9.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou 9.4 de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
EM3L10	L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
EM3M20	Le moteur de traction a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
EM3S21	Le ou les supports de manutention en machinerie ne sont pas conformes [Risque moyen]
EM3V30	La machinerie est équipée d'une ventilation haute et basse suffisante et conforme avec 2.8.1.2.7 de l'NF P82-201 et avec 6.3.5 de l'EN 81-1 (La température est maintenue entre +5°C et +40°C)
EM3V40	Le type de contrôleur est de la première génération électronique type A191 de la société AUTINOR..
EM3V50	Le contrôleur est à - relais - microprocesseurs - transistors
EM3V70	Le contrôleur de manœuvre a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 FD P82-022.
En cuvette	
CU3A10	L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).
CU3C10	Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Sous cabine	
SC3D10	Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
En cabine	
EC3A10	Le dispositif de demande de secours est conforme avec 14.2.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014
EC3A30	L'éclairage de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.1,8.17.2,8.17.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EC3H10	Le système de demande de secours est équipé d'une signalisation visuelle et sonore conforme à l'arrêté du 26/02/2007 et au 5.4.4.3 de l'EN 81-70 (boucle magnétique, pictogramme jaune et vert et numéros d'étage en relief)
EC3V20	Les boutons cabine sont en bon état
EC3V40	La profondeur de la cabine est de 1400 mm La largeur de la cabine est de 1100 mm

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797
Sur toit de cabine

TC3A10	Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
TC3A21	Le boîtier d'inspection n'est pas conforme avec 14.2.1.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3D10	Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
TC3D30	L'opérateur de porte cabine a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022

En gaine

EG3A20	La gaine est clôturée complètement (maçonnée). Elle est en conformité avec 5.2.1.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3G10	Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)
EG3G13	Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en 'T'.
EG3P10	Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P20	La distance horizontale entre la paroi de service et le seuil, l'encadrement de la baie de cabine ou le bord de la baie coulissante est inférieure ou égale à 150mm en conformité avec 11.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P30	La distance horizontale entre la porte palière et la porte cabine coulissante fermée est inférieure ou égale à 120mm en conformité avec 11.2.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)

Aux paliers

AP3A12	Les portes palières ne sont pas équipées de regards vitrés
AP3D10	Le dispositif de verrouillage des portes palières est conforme avec 7.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et Loi U.H. 2010
AP3D20	Les dispositifs de déverrouillage des portes palières sont conformes avec 7.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3D50	Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
AP3E20	Les panneaux de porte palière sont reliés mécaniquement entre eux ou contrôlés par un dispositif électrique en conformité avec 7.7.6 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3V10	Les boutons palier sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux à la charge du prestataire

Entretien

(dans le cadre de son contrat)

**Les observations et pénalités précisées ci-dessous sont établies selon les conditions contractuelles applicables au titre du contrat SCE "Etendu". Dans le cas contraire, il appartient au client de s'assurer de l'applicabilité de ces observations dans le cadre de son propre contrat.*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Pénalité
Local machine					
EMAI29	Maintenir fermer à clef la trappe d'accès.	<input type="checkbox"/>			
EMDA01	Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité.	<input type="checkbox"/>			
EMMR25	Réaligner le moteur de traction afin de supprimer les vibrations perçues en cabine pendant son déplacement.	<input type="checkbox"/>			
En cuvette					
CUNM05	Vider les bacs de récupération d'huile en cuvette.	<input type="checkbox"/>			
CUXX57	URGENT: Remplacer la câblette du limiteur de vitesse et remettre en état le contact de la poulie tendeuse!!!	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR24	Régler correctement les vantaux de la porte cabine (présence d'un jeu supérieur à 7mm en fin de fermeture).	<input type="checkbox"/>			
ECRA01	Améliorer la précision des arrêts aux niveaux	<input type="checkbox"/>			
ECSR03	Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.	<input type="checkbox"/>			
ECXX88	Assurer le fonctionnemt correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'usager est en relation avec le centre d'intervention).	<input type="checkbox"/>			
En gaine					
EGDC01	Caler les gueuses sur le contrepoids	<input type="checkbox"/>			
EGGG01	Remplacer les lampes défectueuses de l'éclairage gaine.	<input type="checkbox"/>			
EGSN02	Remettre les protections mécanique sur le contact de serrure palière du 2ème, 3ème et 6ème étage.	<input type="checkbox"/>			
EGXX56	Nettoyer le dessus du linteau de la porte palière du 1er sous-sol.	<input type="checkbox"/>			

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797**Travaux prioritaires**

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR10	Estampiller suivant essais dynamique le crochet de manutention situé au-dessus de la trappe.	<input type="checkbox"/>			300,00 €
EMMI17	Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).	<input type="checkbox"/>			6 000,00 €
En cabine					
ECXX62	Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					6 500,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre du décret 2008-291 du 28/03/2008*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAC02	Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
Sur toit de cabine					
TCEI06	Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
En gainé					
EGXX72	Installer un dispositif de fin de course Haut montée de la manœuvre inspection conforme à la loi U .H.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					1 200,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre des décrets 2004-964 du 09/09/2004 et 2013-664 du 23/7/2013*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMEI08	Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		150,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					150,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux d'accessibilité

pour les personnes avec handicap

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Arrêté du 26 février 2007, arrêté du 21 mars 2007, EN 81-70

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
En cabine					
ECII20	Installer une synthèse vocale afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un certain handicap.	<input type="checkbox"/>			763,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					763,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux d'amélioration

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR18	Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération	<input type="checkbox"/>			12 000,00 €
EMMR29	Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).	<input type="checkbox"/>			15 000,00 €
Sous cabine					
SCXX51	Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR27	Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence	<input type="checkbox"/>			5 000,00 €
En gaine					
EGXX52	Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine	<input type="checkbox"/>			1 250,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					33 250,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Photos

Organes principaux de l'installation

Code	Caractéristiques
<i>Local machine</i>	
EMYY00	Groupe de traction
EMYY01	Manœuvre
EMYY02	Tableau d'arrivée de courant.
<i>En cuvette</i>	
CUYY00	Cuvette
<i>Sous cabine</i>	
SCYY00	Sous cabine
<i>En cabine</i>	
ECYY00	Boîte à boutons cabine
<i>Sur toit de cabine</i>	
TCYY00	Toit de cabine
<i>Aux paliers</i>	
APYY00	Bouton palier
APYY01	Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Caractéristiques



CU3A10

L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).

Caractéristiques



TC3A10

Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



TC3D10

Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014

Travaux à la charge du prestataire



EMAI29

Maintenir fermé à clef la trappe d'accès.

Travaux à la charge du prestataire



EMDA01

Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité.

Travaux à la charge du prestataire



CUNM05

Vider les bacs de récupération d'huile en cuvette.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux à la charge du prestataire



CUXX57

URGENT: Remplacer la câblette du limiteur de vitesse et remettre en état le contact de la poulie tendeuse!!!

Travaux à la charge du prestataire



ECPR24

Régler correctement les vantaux de la porte cabine (présence d'un jeu supérieur à 7mm en fin de fermeture).

Travaux à la charge du prestataire



ECRA01

Améliorer la précision des arrêts aux niveaux

Travaux à la charge du prestataire



ECSR03

Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.

Travaux à la charge du prestataire



ECXX88

Assurer le fonctionnemt correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'usager est en relation avec le centre d'intervention).

Travaux à la charge du prestataire



EGDC01

Caler les gueuses sur le contrepoids

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux à la charge du prestataire



EGGG01

Remplacer les lampes défectueuses de l'éclairage gaine.

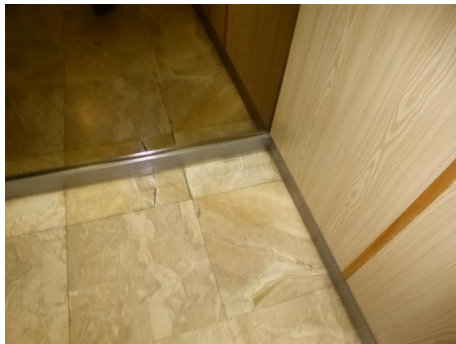
Travaux à la charge du prestataire



EGSN02

Remettre les protections mécanique sur le contact de serrure palière du 2ème, 3ème et 6ème étage.

Travaux prioritaires



ECXX62

Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



EMAC02

Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCEI06

Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMEI08

Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Travaux d'amélioration



EMCR18

Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération

Travaux d'amélioration



SCXX51

Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.

Travaux d'amélioration



ECPR27

Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence

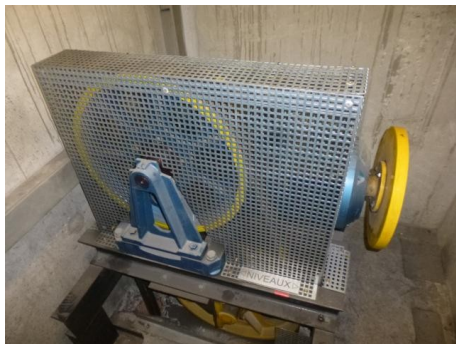
Travaux d'amélioration



EGXX52

Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine

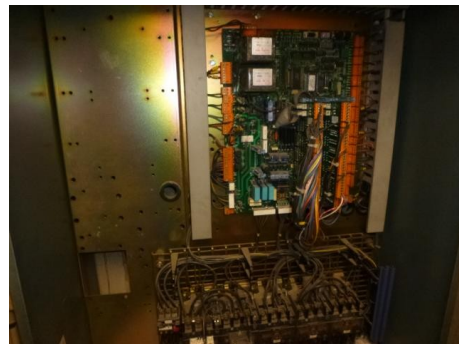
Photos



EMYY00

Groupe de traction

Photos



EMYY01

Manœuvre

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Photos



EMYY02

Tableau d'arrivée de courant.

Photos



CUYY00

Cuvette

Photos



SCYY00

Sous cabine

Photos



ECYY00

Boîte à boutons cabine

Photos



TCYY00

Toit de cabine

Photos



APYY00

Bouton palier

IMMO DE FRANCE
20 rue Treilhard

75415 PARIS Cedex 08

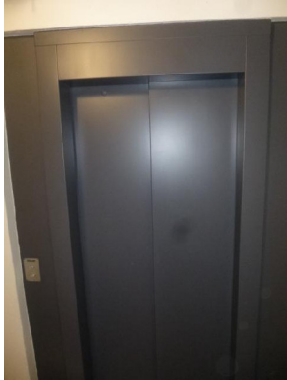
Immeuble "Le Matisse"
27/ 31 Place Georges Pompidou

92300 LEVALLOIS PERRET

Réf.: D0012284
Localisation : Bât 33

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521797

Photos



APYY01

Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808
Caractéristiques techniques - Mesures et essais

Appareil			
Nature / Classe:	Ascenseur	Marque :	SOULIER
Date installation :	1990 / 27 ans	Norme inst.	NF P82.210
Date modern. :	/	Norme mod.	
Prestataire :	DRIEUX COMBALUZIER	Contrat :	Prestataire



Caractéristiques	
Type :	2 vitesses
Type d'entraînement :	Adhérence
Type de manœuvre :	Collective complète
Combinaison :	630 Kg 8 pers.
Secours :	Téléalarme
Niveaux :	-1 / RDJ + 6
Nb niv. desservis:	8
V. Nominale :	1 m/s
V. Inspection :	
Type portes palières :	2 vantaux ouverture latérale
Type porte cabine :	2 vantaux ouverture latérale
Passage libre :	800 mm
Gaine : largeur :	1600 mm
Gaine : profondeur :	1840 mm
Dimensions Baie (l x h):	1600 x 2220 mm
Cuvette : hauteur :	1600 mm
Course :	18,85 m
Hauteur s/s dalle :	3800 mm
Machinerie :	Haute
Type serrure :	QKS (PEIGNEN)
Essai parachute :	<input type="checkbox"/>
Cahier d'entretien :	<input checked="" type="checkbox"/>

Courant force	380/400V Triphasé	Face de service	2
Parachute cabine	Effet amorti	Puissance moteur	9Ch-120DEM/H

Note prestation entretien : 12 / 20

Entretien	Moyen
Réglages	Bien
Conformité	Mauvaise
Fonctionnement	Bon
Confort	Moyen
Adaptation au trafic	Bon
Qualité du matériel	Moyen
Usure	L'appareil à moins de 30 ans, son usure est estimée à 75 %
Usagers	L'appareil est normalement utilisé.
En Conclusion	L'appareil peut-être maintenu en service, réaliser toutefois les observations indiquées dans ce rapport.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Caractéristiques

Code	Caractéristiques
Local machine	
EM3A20	L'accès aux niveaux différents dans la machinerie (massif ou double niveau) est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation, garde-corps, crinoline)
EM3E11	L'éclairage de la machinerie n'est pas conforme aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque élevé]
EM3E21	L'interrupteur n'est pas verrouillable comme défini en 13.4.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque faible]
EM3K10	Les équipements tournants en machinerie sont protégés par des capots conformément avec 9.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou 9.4 de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
EM3L10	L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
EM3M20	Le moteur de traction a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
EM3S21	Le ou les supports de manutention en machinerie ne sont pas conformes [Risque moyen]
EM3V30	La machinerie est équipée d'une ventilation haute et basse suffisante et conforme avec 2.8.1.2.7 de l'NF P82-201 et avec 6.3.5 de l'EN 81-1 (La température est maintenue entre +5°C et +40°C)
EM3V40	Le type de contrôleur est de la première génération électronique type A191 de la société AUTINOR..
EM3V50	Le contrôleur est à - relais - microprocesseurs - transistors
EM3V70	Le contrôleur de manœuvre a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 FD P82-022
En cuvette	
CU3A10	L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).
CU3C10	Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Sous cabine	
SC3D10	Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
En cabine	
EC3A10	Le dispositif de demande de secours est conforme avec 14.2.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014
EC3A30	L'éclairage de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.1,8.17.2,8.17.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EC3A40	L'éclairage de secours de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014
EC3H10	Le système de demande de secours est équipé d'une signalisation visuelle et sonore conforme à l'arrêté du 26/02/2007 et au 5.4.4.3 de l'EN 81-70 (boucle magnétique, pictogramme jaune et vert et numéros d'étage en relief)
EC3V20	Les boutons cabine sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

EC3V40	La profondeur de la cabine est de 1400 mm La largeur de la cabine est de 1100 mm
Sur toit de cabine	
TC3A10	Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
TC3A21	Le boîtier d'inspection n'est pas conforme avec 14.2.1.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3D10	Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
TC3D30	L'opérateur de porte cabine a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
En gaine	
EG3A20	La gaine est clôturée complètement (maçonnée). Elle est en conformité avec 5.2.1.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3G10	Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)
EG3G13	Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en 'T'.
EG3P10	Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P20	La distance horizontale entre la paroi de service et le seuil, l'encadrement de la baie de cabine ou le bord de la baie coulissante est inférieure ou égale à 150mm en conformité avec 11.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P30	La distance horizontale entre la porte palière et la porte cabine coulissante fermée est inférieure ou égale à 120mm en conformité avec 11.2.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Aux paliers	
AP3A12	Les portes palières ne sont pas équipées de regards vitrés
AP3D10	Le dispositif de verrouillage des portes palières est conforme avec 7.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et Loi U.H. 2010
AP3D20	Les dispositifs de déverrouillage des portes palières sont conformes avec 7.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3D50	Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
AP3E20	Les panneaux de porte palière sont reliés mécaniquement entre eux ou contrôlés par un dispositif électrique en conformité avec 7.7.6 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3V10	Les boutons palier sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux à la charge du prestataire

Entretien

(dans le cadre de son contrat)

**Les observations et pénalités précisées ci-dessous sont établies selon les conditions contractuelles applicables au titre du contrat SCE "Etendu". Dans le cas contraire, il appartient au client de s'assurer de l'applicabilité de ces observations dans le cadre de son propre contrat.*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Pénalité
Local machine					
EMAI29	Maintenir fermer à clef la trappe d'accès.	<input type="checkbox"/>			
EMDA01	Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.	<input type="checkbox"/>			
En cuvette					
CUNM05	Vider les bacs de récupération d'huile en cuvette.	<input type="checkbox"/>			
CUXX57	Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse (contact de la poulie tendeuse prêt à couper).	<input type="checkbox"/>			
Sous cabine					
SCCR02	Remplacer les coulisseaux inférieurs de la cabine	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECHR21	Refixer solidement les barres d'appui en cabine	<input type="checkbox"/>			
ECPA01	Installer une barrière de cellule toute hauteur côté sous-sol.	<input type="checkbox"/>			
ECRA01	Améliorer la précision des arrêts aux niveaux	<input type="checkbox"/>			
ECRR09	Réduire le jeu axial de la cabine et/ou remplacer les silents blocs d'isolation cabine.	<input type="checkbox"/>			
Sur toit de cabine					
TCEC01	Inhiber le fonctionnement des portes pendant le déplacement de la cabine en mode inspection.	<input type="checkbox"/>			
En gaine					
EGDR15	Remplacer le coulisseau inférieur droit du contrepoids.	<input type="checkbox"/>			

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux prioritaires

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAD05	Déplacer la barre d'accrochage de l'échelle afin de faciliter l'accès à la machinerie	<input type="checkbox"/>			350,00 €
EMCR10	Estampiller suivant essais dynamique les crochets de manutention.	<input type="checkbox"/>			300,00 €
EMMI17	Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).	<input type="checkbox"/>			6 000,00 €
EMXX81	Modifier l'implantation de la barre d'accrochage servant à la position d'emploi de l'échelle d'accès à la machinerie.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
En cabine					
ECXX62	Absence d'ouies de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					7 050,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre du décret 2008-291 du 28/03/2008*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAC02	Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
Sur toit de cabine					
TCEI06	Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
En gainé					
EGXX72	Installer un dispositif de fin de course Haut montée de la manœuvre inspection conforme à la loi U .H.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					1 200,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre des décrets 2004-964 du 09/09/2004 et 2013-664 du 23/7/2013*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMEI08	Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		150,00 €
EMXX61	Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairage d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					600,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux d'accessibilité

pour les personnes avec handicap

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Arrêté du 26 février 2007, arrêté du 21 mars 2007, EN 81-70

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
En cabine					
ECII20	Installer une synthèse vocale afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un certain handicap.	<input type="checkbox"/>			763,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					763,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux d'amélioration

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR18	Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération	<input type="checkbox"/>			12 000,00 €
EMMR29	Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).	<input type="checkbox"/>			15 000,00 €
Sous cabine					
SCXX51	Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR27	Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence	<input type="checkbox"/>			5 000,00 €
En gaine					
EGXX52	Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine	<input type="checkbox"/>			1 250,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					33 250,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Photos

Organes principaux de l'installation

Code	Caractéristiques
<i>Local machine</i>	
EMYY00	Groupe de traction
EMYY01	Manœuvre
EMYY02	Tableau d'arrivée de courant.
<i>En cuvette</i>	
CUYY00	Cuvette
<i>Sous cabine</i>	
SCYY00	Sous cabine
<i>En cabine</i>	
ECYY00	Boîte à boutons cabine
<i>Sur toit de cabine</i>	
TCYY00	Toit de cabine
<i>Aux paliers</i>	
APYY00	Bouton palier
APYY01	Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Caractéristiques



CU3A10

L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).

Caractéristiques



SC3D10

Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

Caractéristiques



TC3A10

Le dispositif d'arrêt est conforme avec 14.2.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010

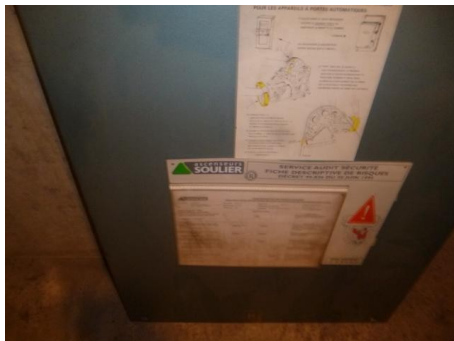
Caractéristiques



TC3D10

Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014

Travaux à la charge du prestataire



EMDA01

Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.

Travaux à la charge du prestataire



CUNM05

Vider les bacs de récupération d'huile en cuvette.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux à la charge du prestataire



CUXX57

Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse (contact de la poulie tendeuse prêt à couper).

Travaux à la charge du prestataire



SCCR02

Remplacer les coulisseaux inférieurs de la cabine

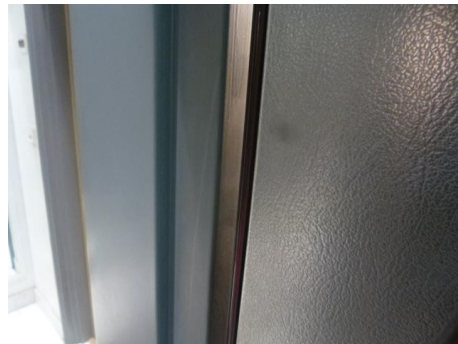
Travaux à la charge du prestataire



ECHR21

Refixer solidement les barres d'appui en cabine

Travaux à la charge du prestataire



ECPA01

Installer une barrière de cellule toute hauteur côté sous-sol.

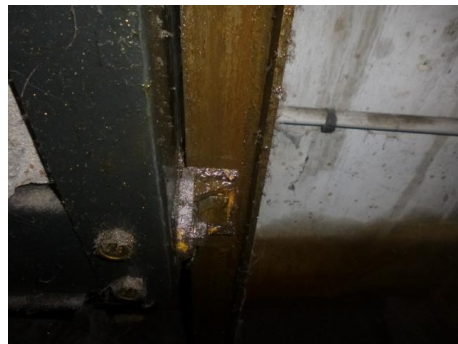
Travaux à la charge du prestataire



TCEC01

Inhiber le fonctionnement des portes pendant le déplacement de la cabine en mode inspection.

Travaux à la charge du prestataire



EGDR15

Remplacer le coulisseau inférieur droit du contrepooids.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux prioritaires



EMXX81

Modifier l'implantation de la barre d'accrochage servant à la position d'emploi de l'échelle d'accès à la machinerie.

Travaux prioritaires



ECXX62

Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCEI06

Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMEI08

Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.

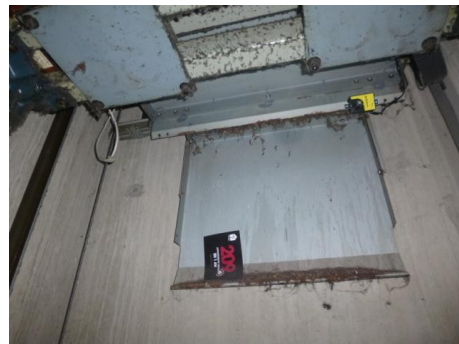
Travaux d'amélioration



EMCR18

Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération

Travaux d'amélioration



SCXX51

Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Travaux d'amélioration



ECPR27

Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence

Travaux d'amélioration



EGXX52

Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairement d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine

Photos



EMYY00

Groupe de traction

Photos



EMYY01

Manœuvre

Photos



EMYY02

Tableau d'arrivée de courant.

Photos



CUYY00

Cuvette

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521808

Photos



SCYY00

Sous cabine

Photos



ECYY00

Boîte à boutons cabine

Photos



TCYY00

Toit de cabine

Photos



APYY00

Bouton palier

Photos



APYY01

Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810
Caractéristiques techniques - Mesures et essais

Appareil			
Nature / Classe:	Ascenseur	Marque :	SOULIER
Date installation :	1990 / 27 ans	Norme inst.	NF P82.210
Date modern. :	/	Norme mod.	
Prestataire :	DRIEUX COMBALUZIER	Contrat :	Prestataire



Caractéristiques	
Type :	2 vitesses
Type d'entraînement :	Adhérence
Type de manœuvre :	Collective complète
Combinaison :	630 Kg 8 pers.
Secours :	Téléalarme
Niveaux :	-1 / RC + 7
Nb niv. desservis:	9
V. Nominale :	1 m/s
V. Inspection :	
Type portes palières :	2 vantaux ouverture latérale
Type porte cabine :	2 vantaux ouverture latérale
Passage libre :	800 mm
Gaine : largeur :	1600 mm
Gaine : profondeur :	1750 mm
Dimensions Baie (l x h):	1600 x 2200 mm
Cuvette : hauteur :	1500 mm
Course :	21,4 m
Hauteur s/s dalle :	3800 mm
Machinerie :	Haute
Type serrure :	QKS (PEIGNEN)
Essai parachute :	<input type="checkbox"/>
Cahier d'entretien :	<input checked="" type="checkbox"/>

Courant force	380/400V Triphasé	Parachute CP	Sans
Parachute cabine	Effet amorti	Puissance moteur	9Ch-120DEM/H

Note prestation entretien : 12 / 20

Entretien	Moyen
Réglages	Bien
Conformité	Mauvaise
Fonctionnement	Bon
Confort	Moyen
Adaptation au trafic	Bon
Qualité du matériel	Moyen
Usure	L'appareil à moins de 30 ans, son usure est estimée à 75 %
Usagers	L'appareil est normalement utilisé.
En Conclusion	L'appareil peut-être maintenu en service, réaliser toutefois les observations indiquées dans ce rapport.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Caractéristiques

Code	Caractéristiques
Local machine	
EM3A10	L'accès à la machinerie est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation)
EM3A20	L'accès aux niveaux différents dans la machinerie (massif ou double niveau) est conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 (échelle, crosse de rétablissement, trappe, signalisation, garde-corps, crinoline)
EM3E11	L'éclairage de la machinerie n'est pas conforme aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque élevé]
EM3E21	L'interrupteur n'est pas verrouillable comme défini en 13.4.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014 [Risque faible]
EM3K10	Les équipements tournants en machinerie sont protégés par des capots conformément avec 9.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou 9.4 de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
EM3L10	L'ascenseur est actionné par un limiteur de vitesse en conformité avec 9.8 et 9.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
EM3M20	Le moteur de traction a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
EM3S21	Le ou les supports de manutention en machinerie ne sont pas conformes [Risque moyen]
EM3V30	La machinerie est équipée d'une ventilation haute et basse suffisante et conforme avec 2.8.1.2.7 de l'NF P82-201 et avec 6.3.5 de l'EN 81-1 (La température est maintenue entre +5°C et +40°C)
EM3V40	Le type de contrôleur est de la première génération électronique type A191 de la société AUTINOR..
EM3V50	Le contrôleur est à - relais - microprocesseurs - transistors
EM3V70	Le contrôleur de manœuvre a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 FD P82-022
En cuvette	
CU3A10	L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).
CU3C10	Il existe un dispositif d'arrêt en cuvette conforme avec 5.7.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Sous cabine	
SC3D10	Le garde-pieds est conforme avec 8.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010
En cabine	
EC3A10	Le dispositif de demande de secours est conforme avec 14.2.3.4 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2014
EC3A30	L'éclairage de la cabine est suffisant et conforme avec 8.17.1,8.17.2,8.17.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EC3H10	Le système de demande de secours est équipé d'une signalisation visuelle et sonore conforme à l'arrêté du 26/02/2007 et au 5.4.4.3 de l'EN 81-70 (boucle magnétique, pictogramme jaune et vert et numéros d'étage en relief)
EC3V20	Les boutons cabine sont en bon état.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

EC3V40	La profondeur de la cabine est de 1400 mm La largeur de la cabine est de 1100 mm
Sur toit de cabine	
TC3A11	Le dispositif d'arrêt n'est pas conforme aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3A21	Le boîtier d'inspection n'est pas conforme avec 14.2.1.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et aux exigences de la loi U.H. 2010 [Risque élevé]
TC3D10	Il existe un dispositif de demande de secours sur le toit de cabine conforme avec 5.9 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et conforme aux exigences de la loi U.H. 2014
TC3D30	L'opérateur de porte cabine a plus de 20 ans, il entre dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
En gaine	
EG3A20	La gaine est clôturée complètement (maçonnée). Elle est en conformité avec 5.2.1.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3G10	Le guidage du contrepoids est assuré par des guides en T en conformité avec 10.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques)
EG3G13	Le guidage de la cabine s'effectue par des guides en 'T'.
EG3P10	Toutes les portes palières sont équipées d'un seuil conforme au 5.4.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P20	La distance horizontale entre la paroi de service et le seuil, l'encadrement de la baie de cabine ou le bord de la baie coulissante est inférieure ou égale à 150mm en conformité avec 11.2.1 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
EG3P30	La distance horizontale entre la porte palière et la porte cabine coulissante fermée est inférieure ou égale à 120mm en conformité avec 11.2.3 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
Aux paliers	
AP3A12	Les portes palières ne sont pas équipées de regards vitrés
AP3D10	Le dispositif de verrouillage des portes palières est conforme avec 7.7 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques) et Loi U.H. 2010
AP3D20	Les dispositifs de déverrouillage des portes palières sont conformes avec 7.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3D50	Les serrures palières ont plus de 20 ans, elles entrent dans les critères de vétusté avec 4.6.2 du FD P82-022
AP3E20	Les panneaux de porte palière sont reliés mécaniquement entre eux ou contrôlés par un dispositif électrique en conformité avec 7.7.6 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques)
AP3V10	Les boutons palier sont en bon état

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux à la charge du prestataire

Entretien

(dans le cadre de son contrat)

**Les observations et pénalités précisées ci-dessous sont établies selon les conditions contractuelles applicables au titre du contrat SCE "Etendu". Dans le cas contraire, il appartient au client de s'assurer de l'applicabilité de ces observations dans le cadre de son propre contrat.*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Pénalité
Local machine					
EMAA01	Remettre en état le protection mécanique sur le contact du limiteur de vitesse.	<input type="checkbox"/>			
EMAI29	Maintenir fermer à clef la trappe d'accès et installer dans la boîte rouge la clef correspondant au verrou).	<input type="checkbox"/>			
EMCC01	Maintenir fermer le contrôleur de manœuvre après chaque intervention.	<input type="checkbox"/>			
EMCC02	Remettre en place le carter de protection des relais de porte dans l'armoire de manœuvre.	<input type="checkbox"/>			
EMDA01	Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.	<input type="checkbox"/>			
EMER20	Remettre correctement en place l'enveloppe de protection IP2X du tableau d'arrivée de courant!!!	<input type="checkbox"/>			
EMMC06	Maintenir correctement fermer le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>			
En cuvette					
CUNM05	Vider les bacs de récupération d'huile en cuvette.	<input type="checkbox"/>			
CUXX57	Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse (contact de la poulie tendeuse prêt à couper).	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECEA01	Assurer le fonctionnement de l'éclairage de secours.	<input type="checkbox"/>			
ECRA01	Améliorer la précision des arrêts aux niveaux	<input type="checkbox"/>			
ECSR04	Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.	<input type="checkbox"/>			
ECXX88	Assurer le fonctionnemnt correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'usager est en relation avec le centre d'intervention).	<input type="checkbox"/>			
Sur toit de cabine					
TCDR20	Régler les pompes des coulisseaux supérieurs de la cabine (réduire le jeu).	<input type="checkbox"/>			
En gaine					
EGDR15	Remplacer le coulisseau inférieur droit du contrepoids.	<input type="checkbox"/>			
EGGG01	Assurer le fonctionnement de l'éclairage gaine.	<input type="checkbox"/>			

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux prioritaires

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR10	Estampiller suivant essais dynamiques les crochets de manutention.	<input type="checkbox"/>			300,00 €
EMMI17	Installer un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée (poste à déduire en cas de remplacement de la machine).	<input type="checkbox"/>			6 000,00 €
En cabine					
ECXX62	Absence d'ouïes de ventilation naturelle de la cabine représentant 1% de la surface au sol en cabine.	<input type="checkbox"/>			200,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					6 500,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

*Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre du décret 2008-291 du 28/03/2008

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMAC02	Parfaire le contrebalancement des panneaux mobiles de la trappe afin de le rendre efficace.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
Sur toit de cabine					
TCEI06	Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		300,00 €
TCER13	Remplacer le bouton 'STOP' sur le toit par un autre interdisant toute manœuvre involontaire et dont la position est clairement identifiable.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		250,00 €
En gaine					
EGXX72	Installer un dispositif de fin de course Haut montée de la manœuvre inspection conforme à la loi U .H.	<input type="checkbox"/>	31/12/2010		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					1 450,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014

Urbanisme Habitat

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

**Le présent tableau précise les dispositifs à installer ou à remplacer au titre des décrets 2004-964 du 09/09/2004 et 2013-664 du 23/7/2013*

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMEI08	Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		150,00 €
EMXX61	Compléter l'éclairage normal existant en machinerie afin d'assurer au minimum un éclairage d'au moins 200 lux dans les zones de travail et de circulation	<input type="checkbox"/>	3/7/2014		450,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					600,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux d'accessibilité

pour les personnes avec handicap

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Arrêté du 26 février 2007, arrêté du 21 mars 2007, EN 81-70

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
En cabine					
ECII20	Installer une synthèse vocale afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes ayant un certain handicap.	<input type="checkbox"/>			763,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					763,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux d'amélioration

(à la charge du Maître d'Ouvrage)

Code	Libellé de l'observation	déjà signalé	Délai	Suite donnée	Montant
Local machine					
EMCR18	Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération	<input type="checkbox"/>			12 000,00 €
EMMR29	Remplacer la machine actuelle par une autre (de type gearless afin de supprimer le risque de vitesse excessive de la cabine en montée) et adaptée à une variation de fréquence (afin d'améliorer la précision d'arrêt) (Déduire le poste EMMI17 des Travaux Prioritaires).	<input type="checkbox"/>			15 000,00 €
Sous cabine					
SCXX51	Déplacer en cuvette le dispositif de demande de secours situé sous la cabine afin de pallier le risque d'enfermement des intervenants quelque soit la position de la cabine.	<input type="checkbox"/>			
En cabine					
ECPR27	Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence	<input type="checkbox"/>			5 000,00 €
En gaine					
EGXX52	Compléter l'éclairage gaine afin d'assurer un éclairage d'au moins 50 LUX sur toute la hauteur de la gaine à un 1m au-dessus du toit de cabine	<input type="checkbox"/>			1 250,00 €
MONTANT ESTIMATIF H.T. :					33 250,00 €

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810**Photos****Organes principaux de l'installation**

Code	Caractéristiques
<i>Local machine</i>	
EMYY00	Groupe de traction
EMYY01	Manœuvre
EMYY02	Tableau d'arrivée de courant.
<i>En cuvette</i>	
CUYY00	Cuvette
<i>Sous cabine</i>	
SCYY00	Sous cabine
<i>En cabine</i>	
ECYY00	Boîte à boutons cabine
<i>Sur toit de cabine</i>	
TCYY00	Toit de cabine
<i>Aux paliers</i>	
APYY00	Bouton palier
APYY01	Porte palière

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Caractéristiques



CU3A10

L'accès à la cuvette est conforme avec le 5.7.3.2 de l'EN 81-1 (ascenseurs électriques) ou de l'EN 81-2 (ascenseurs hydrauliques).

Travaux à la charge du prestataire



EMAA01

Remettre en état le protection mécanique sur le contact du limiteur de vitesse.

Travaux à la charge du prestataire



EMAI29

Maintenir fermer à clef la trappe d'accès et installer dans la boîte rouge la clef correspondant au verrou).

Travaux à la charge du prestataire



EMCC01

Maintenir fermer le contrôleur de manœuvre après chaque intervention.

Travaux à la charge du prestataire



EMDA01

Afficher correctement en machinerie la fiche descriptive récapitulant l'ensemble des risques mis en évidence par l'étude de sécurité et supprimer celle de l'ancien prestataire.

Travaux à la charge du prestataire



EMMC06

Maintenir correctement fermer le tableau d'arrivée de courant.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux à la charge du prestataire



CUNM05

Vider les bacs de récupération d'huile en cuvette.

Travaux à la charge du prestataire



CUXX57

Raccourcir la câblette du limiteur de vitesse (contact de la poulie tendeuse prêt à couper).

Travaux à la charge du prestataire



ECSR04

Assurer le fonctionnement du bouton de sonnerie malgré la présence de la téléalarme.

Travaux à la charge du prestataire



ECXX88

Assurer le fonctionnemt correct des LED du dispositif de demande de secours (bouton illuminé jaune pour indiquer que la demande de secours a été prise en compte puis illuminé vert indiquant que l'utilisateur est en relation avec le centre d'intervention).

Travaux à la charge du prestataire



TCDR20

Régler les pompes des coulisseaux supérieurs de la cabine (réduire le jeu).

Travaux prioritaires



EMCR10

Estampiller suivant essais dynamiques les crochets de manutention.

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCEI06

Installer une protection mécanique contre toute action involontaire sur le commutateur "NORMAL/INSPECTION".

Travaux obligatoires U et H depuis le 31/12/2010



TCER13

Remplacer le bouton 'STOP' sur le toit par un autre interdisant toute manœuvre involontaire et dont la position est clairement identifiable.

Travaux exigés par la loi U.H. depuis le 3/7/2014



EMEI08

Installer un dispositif de consignation sur le tableau d'arrivée de courant.

Travaux d'amélioration



EMCR18

Remplacer la manœuvre actuelle (vétuste et obsolète) par une de dernière génération

Travaux d'amélioration



ECPR27

Remplacer l'opérateur de porte cabine par un autre équipé de variation de fréquence

Photos



EMYY00

Groupe de traction

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

Photos



EMYY01

Manceuvre

Photos



EMYY02

Tableau d'arrivée de courant.

Photos



CUYY00

Cuvette

Photos



SCYY00

Sous cabine

Photos



ECYY00

Boîte à boutons cabine

Photos



TCYY00

Toit de cabine

Expertise ponctuelle n° S57718 / 1521810

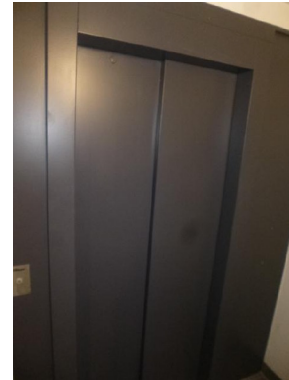
Photos



APYY00

Bouton palier

Photos



APYY01

Porte palière